

RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 septembre 2020

Etaient présents : Chantal COMYN, Maire ; Franck SPICHT, Sylvie WAREMBOURG, Vincent COLAERT, adjoints ; Jacques DEVULDER, Franck RICHARD, Thierry SIPIETER, conseillers délégués ; Juliette ACHTE, Laurence BERTELOOT, Christine CARPENTIER, Virginie CHRZANOWSKI, Rémi DEBRU, Stéphane DEKEISTER, Sylvie DEPRIESTER, Aurélien JOOS, Isabelle MELLIET, Aurore SOONEKINDT, conseillers.

Excusés : Martine GHEKIERE ayant donné pouvoir à F. SPICHT, Roger FEBURIE ayant donné pouvoir à L BERTELOOT

F. SPICHT est désigné secrétaire de séance.

Avis sur l'aménagement foncier suite à la commission de janvier 2020

Afin que chaque conseiller puisse prendre une décision en toute connaissance de cause, Mme le Maire et F SPICHT prennent le temps de rappeler :

. Ce qu'est un aménagement foncier ou remembrement ; les objectifs ; les intervenants dans une démarche d'aménagement foncier et leurs rôles ...

. Des exemples d'aménagement fonciers finalisés ou en cours à proximité

. Les différentes étapes engagées sur Zégerscappel (présentation ; constitution de la Commission Aménagement Foncier, lancement par le Département de l'étude sur le volet agricole et environnemental ; définition du périmètre englobant Zégerscappel et des parties des territoires de Bollezeele, Eringhem, Pitgam, Crochte ... ce qui amènera la mise en place d'une commission intercommunale d'aménagement foncier avec des représentants de ces communes ; enquête publique) , avant le vote par la commission d'aménagement foncier au cours de sa séance du **13 janvier 2020**, du périmètre définitif par

3 non, 18 oui, 5 blancs sur 26 votants.

C'est sur ce vote de la CIAF que les conseils municipaux ont à émettre un avis (Code Rural et de la pêche maritime, (paragraphe du II de l'article L.121-14.

Consultation des exploitants agricoles le 11 août 2020 : Entre la commission d'aménagement foncier de janvier et l'avis du conseil municipal, la municipalité a souhaité connaître l'avis des exploitants agricoles actifs dont le siège de l'exploitation est sur Zégerscappel et qui sont concernés par le périmètre de l'aménagement foncier. Cette consultation a eu lieu le 11 août. La question était : « êtes-vous favorables à la poursuite de l'aménagement foncier ».

26 exploitants étaient inscrits pour le vote, 25 se sont exprimés. 13 ont émis un vote défavorable à la poursuite de l'aménagement foncier, 12 un vote favorable. L'exploitant qui ne s'est pas exprimé lors du vote (présentation à la fermeture du bureau de vote) a écrit un courrier à Mme le Maire pour exprimer son avis favorable. Nous sommes donc sur des avis très partagés.

Avis du Conseil Municipal : Quels sont ces enjeux ?

.Zégerscappel est, et nous souhaitons qu'il le demeure, un village rural agricole. Nous devons nous poser la question de l'atout que représentera ou pas l'aménagement foncier en tant que porteur d'avenir pour une agriculture moderne.

.Le morcellement des parcelles conduit à des déplacements de machines agricoles sur nos routes, des machines de plus en plus grandes et lourdes. L'aménagement foncier en concentrant les parcelles autour de l'exploitation réduit ces déplacements ce qui occasionne moins de risques routiers, moins de travaux sur les routes.

.Enjeux hydrauliques. Sans parler ici des retenues de l'Yser en amont d'Esquelbecq, nous avons quelques points noirs lors de grosses pluies (chemin de la cloche, chemin des templiers, rue d'Arneke...), l'aménagement foncier doit être l'occasion de les solutionner.

.L'aménagement du territoire. Nous disposons autour de la zone de la savane qui appartient à la commune, de terres humides à intérêts environnementaux. Ces parcelles ne peuvent aujourd'hui être cultivées, ce sont des zones trop humides. Demain, la commune pourrait se montrer intéressée par ces parcelles pour les protéger et aménager un sentier autour de la savane.

Avant le vote, 8 conseillers demandent un vote à bulletin secret. En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, « le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame »

Résultats du vote : 19 votants, 16 favorables à l'avis de la Commission Intercommunale d'Aménagement foncier, 2 défavorables, 1 blanc

COVID-19 : mesures sanitaires mises en place pour la rentrée des classes et la reprise des activités Sportives

Ecole

La procédure est similaire à celle mise en place au mois de juin hormis la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) qui n'est plus obligatoire.

Néanmoins, pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents, les

arrivées et les départs sont échelonnés. Le service périscolaire est de nouveau proposé aux usagers. La commune a aujourd'hui un taux d'encadrement adapté pour 50 enfants. Dès son arrivée sur le temps scolaire ou périscolaire, l'enfant est pris en charge par un agent municipal. Une désinfection des mains par gel hydroalcoolique est réalisée. La restauration scolaire est établie en 1 seul service.

Activités sportives

La plupart des associations reprennent leur activité. Il sera demandé à chacune d'entre elles de signer un protocole sanitaire spécifique aux locaux utilisés. Les vestiaires du stade et de la salle de sport demeurent fermés. Il est demandé à chaque association de désinfecter après leur activité les différents points de contact. Pour les utilisateurs de la salle sport santé, de désinfecter les tapis de sol. Un nettoyage quotidien est prévu pour les sanitaires et les points de contact de l'Espace Sports Pour Tous. Le nettoyage des sols est quant à lui hebdomadaire. Concernant le stade, les sols et les sanitaires sont nettoyés 2 fois par semaine.

Il reste à faire un protocole pour la salle polyvalente, la salle des loisirs et le stade

F Richard : « L'objectif pour la commune est d'accompagner cette possibilité de reprise dans le respect des règles de sécurité. Au niveau Mairie, les protocoles sont élaborés par salle et non par activités »

Désignation des membres des différentes commissions au sein de la CCHF

Par courrier en date du 31 juillet 2020, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre demande à la commune de bien vouloir procéder aux désignations suivantes :

La CLECT (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférés) : Franck SPICHT

Les commissions thématiques

Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et communication. Chantal COMYN / Vincent COLAERT

Commission développement économique, développement territorial et agriculture : Chantal COMYN / Franck SPICHT, Thierry SIPIETER

Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé et portage de repas à domicile : Sylvie WAREMBOURG / Aurore SOONEKINDT

Commission voirie, bâtiments et festivités. Jacques DEVULDER / Thierry SIPIETER

Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat

foncier : Chantal COMYN/ Vincent COLAERT

Plusieurs membres d'une commune pourront être présents au sein des commissions, mais une seule voix délibérative par commune sera prise en compte.

Les référents communaux PLUI (plan local d'urbanisme)

Aux fins d'assurer une meilleure prise en compte des problématiques des communes dans le PLUI, il a été décidé de renouveler la **désignation de 2 référents PLUI maximum par commune à savoir** : Chantal COMYN / Franck SPICHT

La CIID (Commission Intercommunal des Impôts Directs) : candidat : Franck SPICHT

Ressources Humaines

La commune a procédé au recrutement/ renouvellement de 4 contrats PEC.

Ont été recrutées du 1er/09/2020 au 31/08/2021:

Mme Sophie TECK qui intervient en périscolaire le matin, aide dans la classe de

Mme LAGATIE et surveillance de la cantine.

Mme Aurore PEUPLE qui intervient pour la surveillance du dortoir, le ménage de l'école.

Elle interviendra en périscolaire le soir après sa formation de base BAFA.

Ont été renouvelées :

Mme Sabrina DENYS pour une durée de 4 mois (jusqu'au 31/12/2020). Intervient en périscolaire le matin, aide dans la classe de Mme DELVALLE et surveillance de la cantine.

Mme Nathalie DENIS pour une durée d'un an (jusqu'au 31/08/2021).Entretien des locaux.

Afin de respecter le protocole sanitaire, le nettoyage des locaux a été renforcé nécessitant à ce jour 11 heures de travail supplémentaires.

Présentation du programme de la ducasse aménagé du fait du COVID par T Sipieter et de la journée des assos par F Richard

La commune remercie le boulanger de Noordpeene qui a offert deux muffins aux enfants de l'école D DONCRE pour la rentrée scolaire